

Département du Morbihan

Commune de

La Vraie-Croix

Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

Pièce n°5 : Annexes

Modification n°1

b) Dispositions applicables aux servitudes
d'utilité publique

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération du 06/09/07

Le Maire,

U211 – Mars 2005

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Élaboration du POS	Le 10.01.84		Le 14.12.89
Révision n°1 / élaboration du PLU	Le 07.06.01	Le 01.04.04	Le 03.03.05
Modification n°1 / PLU	Le 01.03.07	Le 25.05.07	Le 06.09.07

PAYSAGES DE L'OUEST

33 Bd Einstein

44300 NANTES

tél. : 02 40 76 56 56

fax : 02 40 76 01 23

 **paysages.de.louest@wanadoo.fr**

Les servitudes d'utilité publique s'appliquant sur le territoire de La Vraie-Croix sont les suivantes :

- **Servitude de type A5** relative à la pose des canalisations publiques. Elle concerne les canalisations d'eau et d'assainissement.
 - **Textes de référence** : - Loi n°62-904 du 4 août 1962,
- Décret n°64-158 du 14 février 1964.

- **Servitude de type AC1 relative à la protection des monuments historiques.**

Elle concerne la chapelle (ISMH le 5 octobre 1926), la fontaine du Saint (ISMH le 15 janvier 1929) et le site gallo-romain du Nal (ISMH le 11 mai 1999).

La commune est également concernée par le débordement des périmètres de protection de la croix du cimetière de Larré et les ruines du château de Ferrières à Sulniac.

 - **Textes de référence** : - Loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques,
- Décret d'application du 18 mars 1924,
- Décrets des 10 septembre 1970, 9 octobre 1971 et 15 novembre 1984,
- Code de l'urbanisme (art. L. 126-1 et R. 126-1, L. 421-6, R. 421-38-2 à 4, R. 443-9 et R. 442-2-2b).

- **Servitude de type I4** relative aux canalisations électriques. Elle concerne :
 - le réseau de distribution électrique HTA et BT (**non figuré au plan**),
 - la ligne électrique HTB 63 kV : Questembert-Theix
 - **Textes de référence** : - Loi du 15 juin 1906 modifiée,
- Loi du 8 avril 1946 (art. 35),
- Ordonnance du 23 octobre 1958,
- Décret du 6 octobre 1967,
- Décret du 11 juin 1970 modifié.
 - **Actes les ayant instituées** : - Accord amiable en application du décret du 6 octobre 1967,
- Arrêté préfectoral en application du décret du 11 juin 1970.

- **Servitude de type PT 2** relative aux transmissions radioélectriques et à la protection contre les obstacles. Elle concerne :
 - la liaison hertzienne Saint-Congard/Vannes – Bond Sulniac/Saint-Congard.
 - **Textes de référence** : - Décret du 12 décembre 1989,
- Code des postes et télécommunications (art. L. 54 à L. 56 et R. 21 à R. 26).

- **Servitude de type T1 relative au chemin de fer.**

Elle concerne la voie ferrée Savenay - Quimper.

 - **Textes de référence** : - Loi du 15 juillet 1845,
- Décret du 22 mars 1942,
- Décret du 30 octobre 1935 modifié par la loi du 27 octobre 1942.